

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur –Fraternité–Justice

Ministère de l'Economie et des Finances



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° 02/MOUDOUN/2025

Recrutement d'un consultant (firme) pour l'actualisation et/ou élaboration des Plans de Développement Communaux (PDC) des Communes de MOUDOUN et des communes de Kaédi, Tidjikja, Aleg, Akjoujt, Atar et Zouérate.

1. Cette sollicitation de manifestations d'intérêt fait suite à l'avis général de passation des marchés de MOUDOUN, publié le 23 octobre 2020.
2. Le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie a obtenu un don de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) pour financer le Projet d'appui à la décentralisation et aux Développement des Villes Intermédiaires Productives MOUDOUN et a l'intention d'utiliser une partie de ce don pour effectuer des paiements autorisés au titre du Contrat de « **l'actualisation et/ou élaboration des Plans de Développement Communaux (PDC) des Communes de MOUDOUN et des communes de Kaédi, Tidjikja, Aleg, Akjoujt, Atar et Zouérate**»
3. Le présent appel à manifestation d'intérêt est lancé sur la plateforme de passation des marchés de MOUDOUN (procurement.moudoun.mr) dont l'accès est libre et facile.
4. **L'AMI et les TDR sont téléchargeable gratuitement sur la plateforme par tout visiteur.** Les manifestations d'intérêt doivent être transmises à travers la plateforme en format PDF. Pour soumettre une manifestation d'intérêt, le candidat doit s'inscrire **gratuitement** pour avoir un compte sur la plateforme. **Il pourra ainsi, à travers ce compte transmettre sa manifestation d'intérêt et suivre l'évolution du dossier et les publications y relatives.**
5. Un email, confirmant la réception de documents sur la plateforme ou informant le candidat de la publication de documents relatifs au dossier sur la plateforme sera transmis automatiquement par le système à tout candidat qui pourra ainsi suivre l'évolution du processus à travers son compte. **Si le candidat ne reçoit pas un email de confirmation, c'est que son dossier de manifestation n'a pas été correctivement transmis sur la plateforme.**
6. Les copies scannées des documents de la manifestation d'intérêt seront traitées comme s'il s'agit d'originaux, toutefois les documents originaux peuvent être demandés dans le cadre du processus d'évaluation et peuvent être vérifiés par le projet avant la signature du contrat.
7. L'objectif de la mission est l'animation, cohérente et structurée, de la démarche visant l'actualisation et/ou l'élaboration des Plans de Développement Communaux des communes de MOUDOUN et des villes ciblées par le futur programme national conformément à la méthodologie et aux prescriptions de l'Arrêté n°680 du 17/04/2011 du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (MIDEC).
Pour plus de détails, voir les termes de référence (TDR) détaillés de la mission, publiés avec le présent AMI sur la plateforme.



8. Le Consultant à retenir sera un Bureau d'études justifiant d'une expérience avérée en élaboration de Plans de Développement Communaux et une profonde connaissance de la décentralisation et du développement local de la Mauritanie.
9. La CCP/MOUDOUN invite les Consultants éligibles à manifester leur intérêt pour fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir un dossier présentant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services. Les consultants peuvent s'associer, pour améliorer leurs qualifications.
10. Les critères de présélection porteront sur l'activité principale et les années d'expérience, l'expérience pertinente, les capacités techniques et managériales de la firme. Les manifestations d'intérêt seront évaluées sur la base de la grille ci-après :

- Capacité technique et managériale de la firme (moyens humains, matériel et logistiques) : **10 points**
- Expérience générale : Missions d'études : (appui aux communes, appui à la décentralisation , guides communaux etc.) 30 points
- **Expérience spécifique** : Elaboration de Plans de Développement Communaux (PDC) ou tout autre plan stratégique de planification/Développement communal: **60 points**

NB :des expériences avec les communes mauritaniennes seront un plus

11. Le consultant retenu aura à mobiliser pour les besoins de la mission le personnel clé ci-dessous :
- Un Expert en planification et développement local/aménagement du territoire, chef de mission
 - Un Expert socio-économiste
 - Un expert sociologue
 - Un Expert spécialiste en finances locales
 - Un ingénieur en Génie civil ou urbaniste
 - Un Expert en environnement

Les détails des qualifications et expériences du personnel sont détaillées dans les TdR

Le personnel ne sera pas évalué à cette étape de la procédure, donc les CV ne sont pas demandés.

12. Durée de la mission : Le délai de réalisation est de **8 mois**.

13. Un consultant (Firme) sera sélectionné suivant la méthode basée sur la **Qualification des Consultants (QC)**, en accord avec les procédures définies dans le **Règlement de Passation des marchés dans le cadre du financement de projets d'investissement par la Banque Mondiale, édition du 1er juillet 2016, révisée en novembre 2017, août 2018, novembre 2020 et septembre 2023.**

14. L'attention des consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes, 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de passation des marchés pour les emprunteurs IPF » de la Banque mondiale de juillet 2016 (« Règlements »), énonçant la politique de la Banque mondiale sur les conflits d'intérêts.

15. Les candidats intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de de la Cellule de coordination du Projet MOUDOUN en adressant, directement à travers la plateforme leurs demandes d'éclaircissements éventuelles. Les réponses aux demandes d'éclaircissement seront publiées sur la plateforme et peuvent être consultées par tout visiteur. Les soumissionnaires sont invités à consulter les réponses aux éventuelles demandes d'éclaircissement reçues qui seront publiées sur la plateforme.



16. Le projet MOUDOUN se réserve le droit de privilégier les cabinets n'ayant pas plus de 2 activités en cours (entité unique ou en groupement) au moment de la constitution de la short List .

17. Le dossier de manifestation d'intérêt doit comprendre :

Une lettre de Manifestation d'intérêt signée du soumissionnaire ou du mandataire du groupement ;

-Une présentation de la firme y compris son organisation managériale, son existence légale, ses moyens et son personnel) ;

-Une liste des expériences générales et spécifiques précisant la nature des activités réalisées notamment celles réalisées au cours des 10 dernières années ;

Les attestations de bonne fin délivrées par les clients **et toute expérience non attestée ne sera pas prise en considération** ;

-Un acte de groupement (conjoint et solidaire) le cas échéant ou lettre d'intention de constituer un groupement dans l'hypothèse où sa proposition serait retenue, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de groupement proposé.

- Une copie du Registre de Commerce (RC) ou tout autre document équivalent pour les entreprises étrangères ;

- Une attestation de non faillite pour les cabinets étrangers datant de moins de six(6) mois à la date limite de dépôt des offres ;

18. Les manifestations d'intérêt doivent être présentées en français et transmises, **en format PDF, sur la plateforme.**

19. La date limite de remise des manifestations d'intérêt est fixée au **13/03/2025 à 12h.**

Nouakchott le 26/02/2024
Le Coordonnateur de MOUDOUN

